

### L'ajournement

la région de Halifax-Dartmouth, qui a l'un des taux de chômage les plus faibles de tout le pays.

● (1755)

LA DÉFENSE NATIONALE—LES CONTRATS ACCORDÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES FRÉGATES. B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LA LISTE DES CONTRATS

**M. John Gamble (York-Nord):** Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la réponse insatisfaisante que m'a donnée le ministre de la Défense nationale (M. Blais) lorsque je l'ai interrogé au début de la semaine à propos du programme canadien de construction des frégates et de l'engagement qu'il a pris en juin 1983 d'accorder les deux tiers des contrats découlant de ce programme à des sociétés canadiennes. Mardi dernier, le ministre m'a répondu ceci:

Je vais m'efforcer de fournir au député le plus de renseignements possible, en tenant compte toutefois du caractère confidentiel de certaines données commerciales qu'il importe de protéger.

Je lui demandais tout simplement de me confirmer que les deux tiers des contrats iraient à des sociétés canadiennes, comme il s'y était engagé, et je voulais qu'il nomme les entrepreneurs qui ont été choisis, de manière à nous assurer que sa promesse initiale serait remplie en cours d'exécution du programme. Je sais qu'il peut y avoir un écart considérable entre les promesses d'un gouvernement et leur réalisation.

Je n'oublie pas que parlant de ce projet le 29 juin dernier, le ministre a déclaré que les deux tiers des contrats seraient octroyés à des entreprises canadiennes. Par ailleurs, je signale à la Chambre l'extrait de l'exposé budgétaire du 7 décembre 1983 où il est dit que les petits entrepreneurs sont souvent les héros oubliés de la relance. Les petites entreprises sont une source inépuisable d'initiatives, fabriquent des produits qui se vendent bien à l'étranger et offrent de vastes possibilités de création d'emplois. Pour leur venir en aide, le gouvernement devait inaugurer une grande campagne pour encourager les nôtres à acheter des produits canadiens.

J'ai éprouvé certaines déceptions dans mes rapports avec l'actuel ministre de la Défense nationale à l'époque où il détenait le maroquin des Approvisionnements et Services. J'étais venu le voir au nom de l'un de mes mandants, la société Delavel Turbine Limited, de Maple, en Ontario. Cette société, comme d'autres, avait présenté une offre en vue d'un contrat que le Conseil national de recherches devait octroyer. Au nombre des dites sociétés figuraient des concurrents suisses et ouest-allemands. Si je suis intervenu au nom de mon mandant, et si j'ai demandé au ministre d'accorder la préférence à sa demande, c'est que l'emploi de 400 travailleurs dépendait justement de l'octroi de ce contrat. J'ai fait remarquer que les chefs d'entreprise étrangers se voyaient accorder des subventions spéciales par leur gouvernement et qu'il ne convenait pas de rendre une décision sans prendre en considération ces avantages et subventions cachés. Le 18 avril 1983, j'ai reçu une lettre du ministre des Approvisionnements et Services de l'époque, l'actuel ministre de la Défense nationale, qui m'écrivait en ces termes:

Vous aurez sans doute reçu ma réponse à une lettre précédente à ce sujet où je faisais remarquer que cette acquisition est assujettie à l'accord du GATT sur les achats administratifs que tous les pays signataires sont tenus de respecter. Sauf

erreur, les dispositions de l'accord stipulent notamment qu'on ne peut pas appliquer de primes de contenu national aux acquisitions régies par l'accord.

Le ministre a déclaré qu'il ne pouvait pas intervenir en l'occurrence.

● (1800)

Or, ce programme de construction de six frégates, qui représente 3.85 milliards de dollars, ne laisse pas de nous préoccuper. Le gouvernement devrait se charger lui-même de vérifier les contrats au fur et à mesure qu'ils sont octroyés car autrement, nous pourrions fort bien nous rendre compte, une fois qu'ils sont signés, que la participation canadienne est loin des deux tiers dont parlait l'ex-ministre des Approvisionnements et Services et que le ministre actuel qui est parmi nous aujourd'hui, a confirmé lui qui a accueilli favorablement la requête que je lui ai présentée cette semaine.

La première fois que j'ai été élu au Parlement, j'ai fait partie du comité des comptes publics pendant deux ans. Ce comité étudie toujours les problèmes après coup. Or, je me suis rendu compte qu'on avait fait des erreurs contractuelles fort coûteuses lorsque le gouvernement s'est lancé dans l'acquisition de brise-glace. Mais c'était du passé. On ne pouvait revenir en arrière pour réparer les pots cassés.

J'attire l'attention du gouvernement sur cette question afin que l'on soit vigilant en permanence et surtout avant que les contrats ne soient accordés et que l'argent ne soit dépensé, pour ne pas avoir à nous plaindre ensuite que des pressions n'ont pas été exercées en vue d'assurer aux entreprises canadiennes une juste part des retombées de ce projet.

L'une des graves erreurs de notre politique d'achat en matière de défense, c'est que l'on achètera directement à l'étranger tous les systèmes électroniques et d'armement de ces navires. Il est regrettable de constater que c'est dû à l'échec du gouvernement actuel, qui n'a pas su soutenir l'industrie canadienne de l'armement.

Dernièrement, le ministre a évoqué l'achat d'armes légères pour les soldats canadiens. Il a précisé que ces armes coûteraient deux fois plus cher que des armes semblables fabriquées aux États-Unis, mais qu'elles seraient fabriquées au Canada. La raison de cette triste situation, c'est que notre industrie de la défense a malheureusement périclité au point qu'elle est presque disparue. Il est grand temps que nous commençons à protéger l'industrie canadienne. Or, c'est justement ce que l'octroi judicieux de ces contrats permettrait de faire.

**M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, permettez-moi de vous signaler en toute justice que cette question qui a longuement été exposée à la Chambre n'est qu'une tactique déloyale, car je n'ai que trois minutes pour y répondre. D'ailleurs, la question ne porte pas sur ce que le député a soulevé à la Chambre et sur ce qui constitue l'essentiel du débat. Je suggérerais au député de York-Nord (M. Gamble) de soumettre sa question détaillée au ministre de la Défense quand il comparaitra devant le comité des affaires extérieures et de la défense nationale afin que le ministre puisse lui fournir lui-même une réponse détaillée. A ce moment-là, il obtiendra la réponse qu'il cherche.